

Distr.  
RESTREINTE

TD/B/54/CRP.1  
18 juillet 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS  
ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

## **CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**

### **Cinquante-quatrième session**

Genève, 1<sup>er</sup>-11 octobre 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

### **RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

Note du secrétariat de la CNUCED

#### **Introduction**

1. La présente note a été établie par le secrétariat de la CNUCED conformément à la décision 445 (EX-16) du Conseil du commerce et du développement dans laquelle le Conseil priait le secrétariat de l'informer régulièrement des progrès ainsi que de la mise au point et de l'exécution des activités relatives au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (ci-après «le Cadre intégré»).
2. Au paragraphe 108 du Consensus de Saõ Paulo, il est demandé à la CNUCED «[d']intensifier ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités en ce qui concerne le commerce et les questions connexes [...] [et de] renforcer sa contribution au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés».
3. La présente note décrit les avancées relatives à la mise en œuvre du Cadre intégré depuis la cinquante-troisième session du Conseil, qui s'était tenue du 27 septembre au 10 octobre 2006.

## I. LE CADRE INTÉGRÉ RENFORCÉ

4. Le Comité directeur du Cadre intégré s'est réuni au siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 1<sup>er</sup> mai 2007 et a adopté plusieurs recommandations visant à mettre en œuvre le Cadre intégré renforcé. Parmi celles-ci figure un programme des actions qui seront entreprises pour garantir une transition sans heurt. Il a été décidé que le lancement officiel du cadre renforcé aurait lieu lors de la réunion de haut niveau du Comité directeur en juillet 2007.

5. Le Cadre intégré renforcé est le fruit d'un long processus au cours duquel des travaux approfondis ont été menés sur ses modalités opérationnelles, à partir des recommandations de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé adoptées en juillet 2006<sup>1</sup>. Les objectifs du cadre renforcé sont les suivants: accroître les ressources financières et la prévisibilité du financement; renforcer la capacité de mise en œuvre dans les pays afin de mieux assurer l'appropriation nationale; et améliorer la structure de gouvernance du Cadre intégré. Le cadre renforcé devrait mieux servir les objectifs du cadre d'origine, à savoir: a) intégration du commerce dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ou dans les plans de développement nationaux des pays les moins avancés; et b) contribution à la fourniture coordonnée de l'assistance technique liée au commerce.

6. Les résultats du processus de transition sont présentés dans un recueil de documents portant sur les mécanismes et le mandat ou les lignes directrices des principaux organismes du Cadre intégré renforcé<sup>2</sup>.

7. La structure de gouvernance du Cadre intégré renforcé est formée:

a) D'un secrétariat exécutif installé au siège de l'OMC, à la tête duquel se trouve un directeur exécutif: l'Équipe spéciale a recommandé que le secrétariat exécutif «soit une petite

---

<sup>1</sup> Rapport du Président de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé, y compris les recommandations (WT/IFSC/W/15).

<sup>2</sup> Ce recueil de documents comprend: les modes de fonctionnement des catégories 1 et 2 (remplaçant les guichets I et II); une note d'orientation pour les arrangements nationaux de mise en œuvre et une note d'orientation pour le facilitateur des donateurs; les mandats du Conseil, du Comité directeur et du secrétariat exécutif du Cadre intégré; la description du poste pour le directeur exécutif; et le mandat du gestionnaire du fonds d'affectation spéciale.

unité indépendante, établie à Genève, [...] installée administrativement au secrétariat de l'OMC, tout en étant nettement séparée de lui»;

b) Du Conseil du Cadre intégré qui remplacera le Groupe de travail du Cadre intégré; il rassemblera trois représentants des donateurs, trois représentants des pays les moins avancés (PMA) et les représentants des six organisations participantes. Les décisions du Conseil seront prises par consensus. Si l'on ne peut se passer d'un vote, seuls les pays membres auront le droit d'y participer. Le directeur exécutif sera membre de droit du Conseil et le gestionnaire du fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé aura le rôle d'observateur;

c) D'un Comité directeur;

d) D'un gestionnaire du fonds d'affectation spéciale.

8. Le mécanisme de financement comprendra les catégories 1 et 2, qui remplaceront les guichets I et II de l'ancien Cadre intégré. La catégorie 1 visera à financer le renforcement des capacités dans les pays et l'appropriation nationale, notamment la mise en valeur des ressources humaines dans le cadre des arrangements nationaux de mise en œuvre du Cadre intégré, le soutien opérationnel, la mise à jour des études diagnostiques sur l'intégration du commerce et l'assistance à la formulation et à l'exécution des projets financés dans la catégorie 2. Les projets proposés dans les catégories 1 et 2 seront développés et approuvés à l'échelon national. La catégorie 2 visera à assurer un financement relais pour le lancement des activités liées aux projets et définies dans les études diagnostiques sur l'intégration du commerce. Le financement multilatéral du fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé devrait être complété par des contributions bilatérales.

9. Le Cadre intégré renforcé restera conforme à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et mettra l'accent sur l'appropriation par les PMA de leurs stratégies de commerce et de développement ainsi que sur l'intégration du commerce dans les plans de développement nationaux.

10. Afin de faire connaître aux pays les moins avancés les nouveaux arrangements adoptés au titre du Cadre intégré renforcé, le secrétariat du Cadre intégré organisera des missions

consultatives dans quatre pays pilotes<sup>3</sup>. En outre, un atelier régional pour les pays anglophones du Cadre intégré s'est tenu à Livingstone (Zambie), en juillet 2007, et un autre atelier régional pour les pays francophones se tiendra dans quelques mois. Une réunion entre tous les coordonnateurs nationaux des PMA et l'ensemble des parties concernées aura lieu à Genève avant la fin de 2007. La CNUCED a proposé d'aider le secrétariat à préparer ces activités de sensibilisation.

11. La CNUCED a activement participé à l'ensemble des phases de travail de l'équipe de transition. En décembre 2006, elle a organisé un atelier régional à Dakar (Sénégal) au cours duquel des contacts ont pu être pris avec les coordonnateurs nationaux, des points de vue échangés et des opinions émises sur les questions relatives au renforcement du Cadre intégré. Le Groupe de travail et le Comité directeur du Cadre intégré ont considéré que cet atelier contribuait efficacement à l'appropriation par les PMA et à une amélioration de la communication entre Genève et les capitales des PMA, et qu'il renforçait la transparence de l'ensemble du processus de transition.

## **II. LE CADRE INTÉGRÉ RENFORCÉ ET L'AIDE AU COMMERCE**

12. Le Cadre intégré renforcé est qualifié d'élément important de l'aide au commerce et pourrait donc permettre d'optimiser la contribution de cette aide au commerce en général et au développement des capacités des PMA. Cela peut être accompli en utilisant le fonds d'affectation spéciale, dont les sources sont surtout multilatérales, pour canaliser les financements bilatéraux des donateurs au niveau des pays, afin d'optimiser l'impact de ces ressources sur le secteur du commerce. Le Cadre intégré renforcé jouera un rôle dans la facilitation et la mise en œuvre de l'aide au commerce dans les PMA. Le mécanisme de suivi et d'évaluation de cette aide en cours d'élaboration devra mieux appréhender le financement global de cette aide, au niveau national, pour les PMA qui font partie du Cadre intégré, puisqu'il s'occupera des canaux multilatéraux et bilatéraux.

---

<sup>3</sup> La liste des quatre pays pilotes n'a pas encore été établie.

### III. EXAMEN DES AVANCÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTÉGRÉ

13. Trente-six pays participent actuellement au Cadre intégré<sup>4</sup>. Des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) ont été menées à bien et des ateliers de validation ont été tenus pour 25 pays<sup>5</sup>. Onze pays en sont à diverses étapes des EDIC<sup>6</sup>.

14. Huit pays font l'objet d'un examen technique, préalable à l'admission<sup>7</sup>.

15. La CNUCED a continué à participer activement aux EDIC soit en faisant des commentaires de fond avant la fin des études, soit en prenant part aux principales missions et en se chargeant de certains chapitres, comme cela a été le cas pour les pays suivants: le Soudan, pour les questions d'investissement; les Comores, pour quatre chapitres (concurrence, douane, investissement et facilitation du commerce/transport); et le Cambodge pour trois chapitres mettant l'EDIC à jour (investissement, obstacles techniques au commerce et mesures sanitaires et phytosanitaires).

16. Grâce au soutien financier de partenaires bilatéraux (Italie, DFID, Finlande, France et République de Corée), la CNUCED a pu intensifier ses activités à l'échelle des pays, dont les ateliers pré-EDIC (voir ci-dessous), les missions consultatives et la participation aux réunions du Cadre intégré, par exemple aux ateliers consacrés à la validation des EDIC. La CNUCED a apporté une contribution de fond à ces ateliers nationaux en Angola, au Burkina Faso, en Ouganda et en République démocratique populaire lao. En novembre 2006, la CNUCED a

---

<sup>4</sup> Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Îles Salomon, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Vanuatu, Yémen et Zambie.

<sup>5</sup> Angola, Bénin, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Yémen et Zambie.

<sup>6</sup> Burkina Faso, Cap-Vert, Comores, Gambie, Guinée-Bissau, Îles Salomon, Niger, République centrafricaine, Samoa, Soudan et Vanuatu.

<sup>7</sup> Afghanistan, Guinée équatoriale, Haïti, Libéria, République démocratique du Congo, Timor-Leste, Togo et Tuvalu.

participé à la table ronde des donateurs sur le Mali, au cours de laquelle ont été présentées trois propositions de projet élaborées par la CNUCED. Celles-ci concernaient l'industrie musicale, l'informatisation des douanes et le tourisme. Le projet relatif à l'industrie musicale au Mali est financé par l'Organisation internationale de la francophonie.

17. La CNUCED a aussi participé à l'élaboration de projets devant être soumis au comité d'approbation des projets à l'échelle nationale. Ceux-ci sont prêts et n'attendent qu'un financement. Ils concernent: le soutien au renforcement des capacités des fonctionnaires des Ministères du commerce en Sierra Leone et en Angola; les règles d'origine en République démocratique populaire lao; la concurrence et l'investissement au Tchad; et la diplomatie commerciale à Sao Tomé-et-Principe. La CNUCED a aussi participé à un atelier régional sur le Cadre intégré renforcé, qui a eu lieu à Livingstone (Zambie) les 16 et 17 juillet 2007, au cours duquel le représentant de la CNUCED a présenté les activités visant à aider les PMA à intégrer le commerce dans leur plan de développement.

#### **IV. SUIVI DANS LES PAYS DU CADRE INTÉGRÉ**

18. Dans le cadre du projet de financement du guichet II du fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré concernant le suivi immédiat des matrices d'action des EDIC, près de 29,3 millions de dollars des États-Unis ont été promis au fonds et les montants reçus s'élevaient à près de 26,9 millions en mars 2007.

19. Au cours de la phase de transition au Cadre intégré renforcé, la question de la lenteur des versements, qui affecte la mise en œuvre au niveau des pays, a été abordée. Le mode de fonctionnement des catégories 1 et 2 du Cadre intégré renforcé a été conçu pour pouvoir venir à bout de ce problème et pour faciliter le versement rapide et rationnel des fonds conformément aux principes d'appropriation et d'intégration du Cadre intégré renforcé. Dans le cadre renforcé, les pays se chargeront de hiérarchiser les activités, de soumettre des propositions de financement basées sur les matrices d'action et de choisir les partenaires d'exécution. La CNUCED, comme d'autres organisations impliquées dans le Cadre intégré, répondra favorablement aux pays qui lui demanderont de participer à la mise en œuvre des projets définis dans la matrice d'action, tout en respectant le principe de l'appropriation nationale. Étant donné que les ressources du fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré consacrées à la mise en œuvre des matrices d'action

augmenteront (elles sont estimées à 160 millions de dollars, avec un plafond indicatif de 12 millions de dollars par pays, sur une période de cinq ans), on peut s'attendre à ce que la CNUCED participe davantage à l'exécution des activités dans les pays. À la date du présent rapport, quatre projets que la CNUCED a élaborés au niveau national – en République démocratique populaire lao, à Sao Tomé-et-Principe, en Sierra Leone et au Tchad – sont en attente d'approbation. Les procédures du comité local d'approbation se sont révélées particulièrement épineuses pour le projet lao, présenté la première fois au Gouvernement vers la fin de 2006, ce qui montre une fois de plus que les procédures de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé doivent être accélérées. Le projet en Sierra Leone est le fruit d'un travail commun avec le Centre du commerce international (CCI) et il faut espérer qu'il ouvre la voie à une coopération plus étroite entre la CNUCED et le CCI au sein du Cadre intégré renforcé.

## **V. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'APPROPRIATION NATIONALE DU CADRE INTÉGRÉ**

20. Dans son rapport, l'Équipe spéciale sur le renforcement du Cadre intégré a unanimement reconnu «que le Cadre intégré devrait être piloté par les pays» mais que «les PMA étaient fréquemment dans l'impossibilité de faire tout ce qu'il fallait pour assurer la prise en charge». D'où l'importance des activités dont la CNUCED a posé les jalons au début de la phase de renforcement à travers le soutien pré-EDIC. Celui-ci visait à renforcer la capacité des pays de s'approprier davantage le processus du Cadre intégré en général et le processus des EDIC en particulier ainsi que de mettre en œuvre les conclusions et les recommandations des études.

21. Pendant la période étudiée, la CNUCED a organisé un atelier pré-EDIC à Khartoum (Soudan), en octobre 2006, afin de le faire coïncider avec la première mission de lancement des EDIC sous la houlette de la Banque mondiale. Cet atelier a permis aux acteurs nationaux de souligner les sujets de préoccupation que les EDIC pourraient analyser. En décembre 2006, un atelier régional a été organisé au Sénégal pour réunir les coordonnateurs nationaux du Cadre intégré et les différents acteurs en poste à Genève afin de permettre un échange de points de vue et l'expression des opinions sur les modalités opérationnelles du Cadre intégré renforcé, d'impliquer davantage les pays dans le processus de transition et de promouvoir l'appropriation nationale. Un atelier pré-EDIC est prévu au Cap-Vert d'ici à la fin de l'année.

22. Outre ces activités, la CNUCED a aussi répondu favorablement aux demandes des pays concernant l'envoi de missions de sensibilisation au commerce dans le cadre de la préparation à leur adhésion au Cadre intégré. Ces missions visaient à aider les pays à élaborer une stratégie de développement économique dans le but d'utiliser le Cadre intégré comme source éventuelle d'assistance technique liée au commerce. Deux missions ont été menées conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Guinée équatoriale, en octobre 2006, et aux Îles Salomon, en avril 2007. Les Îles Salomon sont ainsi devenues un pays membre du Cadre intégré en mai 2007. Une mission consultative a aussi été menée à Luanda (Angola) en juillet 2007, à la demande du Gouvernement angolais, afin de préparer le pays au processus du Cadre intégré renforcé et à sa phase de mise en œuvre pendant laquelle la CNUCED mènera plusieurs projets particuliers.

23. Ces activités de soutien pré-EDIC ont été mises au point en étroite collaboration avec d'autres organismes du Cadre intégré. Elles ont contribué à mieux faire connaître le rôle du commerce dans le développement d'un pays en créant un processus dynamique dans lequel les acteurs nationaux étaient engagés et donc mieux informés en vue de suivre les EDIC et d'y participer. Le soutien pré-EDIC est considéré par beaucoup d'acteurs du Cadre intégré comme une contribution à l'appropriation nationale et une activité essentielle du Cadre intégré renforcé. Dans tous les ateliers concernant le Cadre intégré, le manuel du Cadre intégré élaboré par la CNUCED a servi de principal outil de référence. Ce manuel existe en anglais, en français et en portugais et sera bientôt mis à jour. Il inclura donc les nouvelles procédures nées du renforcement du Cadre intégré.

24. Ces activités ont été possibles grâce à de généreuses contributions financières et à un appui au Cadre intégré des Gouvernements de la Finlande, de la France, de l'Italie et de la République de Corée.

## **VI. INTÉGRATION DU COMMERCE DANS LE DÉVELOPPEMENT**

25. Les travaux de la CNUCED en cours visant à aider les pays à intégrer le commerce dans les plans nationaux de développement et dans les DSRP au cours de la phase post-EDIC sont la suite logique des travaux pré-EDIC, dans lesquels le cadre conceptuel du lien entre commerce et pauvreté est expliqué. Les participants au Cadre intégré savent pertinemment que la fragilité de

la mise en œuvre du Cadre est en partie due à l'insuffisance de l'intégration du commerce dans le développement. L'Équipe spéciale du Cadre intégré indique clairement que «les organisations du Cadre intégré ont un rôle essentiel à jouer au niveau national dans l'intégration du commerce dans le développement». Suite à un échange de points de vue avec les coordonnateurs nationaux du Cadre intégré lors de l'atelier régional organisé au Sénégal en décembre 2006, la CNUCED a commencé à recenser les meilleures pratiques en matière d'intégration du commerce. Une étude a été mise au point sur la façon d'aider les PMA à élaborer, au niveau national, un cadre de politique commerciale visant à mieux intégrer les questions commerciales aux plans de développement. Des missions consultatives ont été programmées pendant le dernier trimestre 2007 dans plusieurs pays pilotes afin d'essayer la méthode et de noter les enseignements tirés.

## **VII. RÔLE DE LA CNUCED DANS LE CADRE INTÉGRÉ RENFORCÉ**

26. L'Équipe spéciale recommande que les organisations concernées continuent à participer activement à la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé.

27. Dans cette perspective, et sur la base de ses travaux et analyses sur le terrain, des résultats de ses programmes de coopération technique et de son expérience en matière de collaboration avec les partenaires du Cadre intégré, la CNUCED joue un rôle important dans la mise en œuvre des activités suivantes relatives au Cadre intégré renforcé: soutien pré-EDIC; réalisation et mise à jour des études diagnostiques sur l'intégration du commerce; renforcement des capacités de mise en œuvre des pays dans certains domaines, par exemple l'intégration du commerce, la formation en politique commerciale et l'infrastructure des institutions commerciales; et la mise en œuvre des matrices d'action des EDIC relatives à son mandat de base.

28. La CNUCED continuera à approfondir ses données d'expérience relatives à la mise en œuvre de l'ancien Cadre intégré, qui consistait à: renforcer l'appropriation nationale grâce à des activités pré-EDIC et post-EDIC; apporter des contributions de fond à certains chapitres des EDIC; examiner de façon approfondie les projets EDIC; mettre à jour l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce pour le Cambodge; et assurer le suivi des matrices d'action des EDIC pour les projets financés par le guichet II.

29. Conformément au principe de l'appropriation nationale, l'assistance et les services de coopération technique de la CNUCED au titre du Cadre intégré renforcé répondront aux demandes adressées par les pays. Cependant, afin de stimuler la mise en œuvre du Cadre intégré au niveau des pays, la CNUCED va intensifier sa participation active au processus, conformément au souhait de l'Équipe spéciale du Cadre intégré.

30. Cela se fera en poursuivant les efforts d'intégration des activités du Cadre dans les principaux travaux analytiques et programmes de la CNUCED et en utilisant au mieux les données d'expérience de la CNUCED dans ses domaines de compétence. La CNUCED exploitera au maximum toutes les possibilités de partenariat et de collaboration avec d'autres organisations du Cadre intégré pour certaines activités et souhaite que les autres partenaires fassent de même.

31. En tant qu'organe des Nations Unies chargé du traitement intégré des questions de commerce et de développement, la CNUCED peut apporter une contribution constructive à la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé et à une appropriation accrue par le pays bénéficiaire, notamment en organisant et en apportant son soutien aux consultations multipartites entre services ministériels, secteur privé et société civile, dans le but d'intégrer les questions commerciales aux plans de développement.

32. Au fil des ans, la CNUCED a acquis une vaste expérience en œuvrant avec et dans les PMA au renforcement des capacités en matière de commerce et de développement grâce à une approche multidisciplinaire. Elle a pu fournir des études d'impact et des évaluations de besoins et contribuer à l'édification d'institutions et à la mise en valeur de ressources humaines, afin d'aider les pays en développement à s'adapter à la réforme du commerce et à améliorer leurs capacités de production, leur compétitivité et leurs infrastructures commerciales. Elle pourrait aussi faciliter la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé dans des domaines spécialisés où elle possède des avantages comparatifs tels que:

a) L'assistance à l'élaboration d'un cadre de politique commerciale qui sera intégré dans les plans de développement et l'aide à une meilleure préparation aux négociations commerciales multilatérales et régionales;

- b) L'assistance aux pays en développement confrontés à des obstacles non tarifaires, notamment des règlements et normes techniques;
- c) L'assistance à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour le commerce des services aux niveaux multilatéral et régional (stratégies de développement, évaluations sectorielles et cadres réglementaires);
- d) L'aide aux pays en développement et aux PMA dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour adhérer à l'OMC;
- e) Le commerce et l'environnement: examiner les mesures de protection de l'environnement ayant des répercussions sur le commerce et promouvoir les biens et services respectueux de l'environnement, notamment les produits biologiques et issus de la diversité biologique ainsi que les biocarburants;
- f) Le commerce et la politique de concurrence (par exemple l'adoption ou la mise à jour de la législation sur la concurrence et des disciplines connexes dans les accords commerciaux);
- g) Les politiques et stratégies d'investissement ainsi que les activités de promotion de l'investissement telles que la libéralisation unilatérale du commerce et de l'investissement, et les réformes du cadre réglementaire, pour contribuer à une meilleure compréhension des questions relatives à l'investissement étranger direct (IED) et en accroître ses bénéfices pour les PMA. La CNUCED analyse les tendances de l'IED et leurs incidences sur le développement, réunit des données sur l'IED, offre des services consultatifs et des formations sur les questions d'investissement international et aide les PMA à améliorer leurs politiques et leurs institutions en matière d'IED et à participer aux négociations internationales sur l'investissement;
- h) Les plates-formes de facilitation du commerce (commerce intégré et projets nationaux de facilitation du transport; système douanier automatisé – SYDONIA);
- i) Le transport et la logistique commerciale (relier les systèmes nationaux et régionaux aux entreprises et réseaux mondiaux de transport);

j) La constitution de bases de données, de systèmes d'information et d'outils analytiques dans le domaine des produits de base, du commerce international des biens et des services, de l'investissement et de la technologie;

k) La politique scientifique et technologique pour le commerce et le développement;

l) Les activités de développement des entreprises (EMPRETEC; création de services financiers spécialisés dans le commerce; édification d'un cadre réglementaire; et mise en place d'institutions de base pour des systèmes financiers liés au commerce utilisant les technologies de l'information et de la communication);

m) Les activités relatives aux technologies de l'information et de la communication (promotion de l'utilisation de ces technologies pour améliorer les résultats économiques et la compétitivité commerciale des pays en développement; initiative en matière de tourisme électronique).

33. Le renforcement des capacités dans toutes ces activités sert de fondement aux recherches empiriques et au travail analytique de la CNUCED, ainsi qu'aux observations et au soutien provenant de son mécanisme intergouvernemental.

-----